

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°6 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 23/24 AVEC LA COMPAGNIE ILLICITE BAYONNE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conservatoire Maurice Ravel a établi une collaboration avec LA COMPAGNIE ILLICITE Bayonne pour l'année 2023-2024. Cette compagnie est accueillie dans la cité des Arts via la plateforme Oldeak, qui a pour vocation d'accueillir des compagnies émergentes. Afin de travailler en complémentarité dans le domaine de la danse et de favoriser l'ouverture au spectacle vivant, les deux structures ont décidé de concrétiser cette collaboration par le biais d'une convention portant sur un ensemble d'actions.

Voici les actions prévues dans le cadre de cette collaboration :

- Répétitions publiques du ballet et actions de médiation seront organisées par la compagnie Illicite Bayonne, offrant ainsi au public la possibilité de découvrir le processus de création chorégraphique.
- Spectacle vivant : LA COMPAGNIE ILLICITE Bayonne proposera des spectacles aux élèves et aux enseignants du Conservatoire à des tarifs préférentiels, favorisant ainsi l'accès à la création artistique.
- Des visites de cours seront organisées pour permettre aux élèves du Conservatoire de découvrir le monde professionnel de la danse et d'observer les danseurs en action.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



- Parrainages d'élèves par les danseurs de LA COMPAGNIE ILLICITE Bayonne, établissant ainsi un lien privilégié entre les jeunes danseurs en formation et les professionnels de la compagnie.
- Des cours dispensés par Fabio Lopez, chorégraphe, seront proposés aux élèves des classes préprofessionnelles, offrant ainsi une occasion unique d'enrichir leur formation.

Ce projet de coopération permettra de renforcer les échanges et les synergies entre le Conservatoire Maurice Ravel et LA COMPAGNIE ILLICITE. Il favorisera également l'accès des élèves et des enseignants aux spectacles et aux pratiques artistiques, contribuant ainsi au développement de l'art chorégraphique dans la région.

Il est demandé à la régie autonome, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec LA COMPAGNIE ILLICITE BAYONNE, dont le projet est annexé au présent rapport

DONT ACTE